

« Le toucher relationnel au cœur des soins niveau 1 »

Public :

Cette formation est destinée au personnel soignant en institution ou à domicile (AVS, AS, AMP, Infirmier...) et autres professionnels (éducateur, éducateur spécialisé, animateur) souhaitant enrichir leurs gestes de soin, d'hygiène, de confort, mais aussi développer des qualités de présence, d'écoute, d'attention contribuant à la confiance du patient et à une meilleure relation.

Prérequis :

Aimer toucher et être touché, avoir envie de créer une relation par le toucher avec ses patients

Durée :

2 jours (14H)

Objectifs de cette formation :

Objectif principal :

- Intégrer le toucher dans la pratique du soin relationnel par l'acquisition de gestes simples et efficaces.
- Développer grâce au toucher des compétences dans la prise en charge non médicamenteuse de la douleur
- Enrichir les soins quotidiens et améliorer la relation soignant-soigné en établissant une relation de confiance avec le patient.
- Adapter sa posture et définir le périmètre du soin pour instaurer un climat rassurant et enveloppant
- Comprendre les bienfaits du toucher relationnel dans les soins
- Identifier le cadre légal et réglementaire du soin relationnel
- Apprendre les techniques de massage et d'auto massage des différentes zones corporelles (crâne, mains, dos, pieds...)

Objectifs de formation :

- Permettre aux stagiaires d'adapter leurs acquis et leurs expériences quelles que soient les conditions et la position de la personne massée : allongée dans un lit, sur le côté, dans un fauteuil, lors des soins d'hygiène, de la mobilisation corporelle etc...

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0658742404 ou par courriel : alice.bourasseau@spaudits.fr

Moyen et modalité :

Présentiel

Travail en binômes avec ressentis mutuels pour chaque exercice pratique
Pratiques sur soi, sur l'autre puis mises en situations de transmission en groupe
Alternance de temps de théorie, de pratiques, de temps de paroles

Moyens Techniques :

Équipement pédagogique de l'espace de formation : accessoires : bandeaux, balles, foulards

Matériel de massages professionnels : tapis, coussins, chaises, tables, huiles

Paperboard, sonorisation musicale, vidéoprojecteur, ordinateur

Chaque stagiaire doit venir muni d'une tenue souple confortable style jogging, d'un coussin et de deux grands draps.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation.

Évaluation de parcours :

Mises en situations pratiques de situations de soins au cours de la formation, auto-évaluation commentée par le stagiaire.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Évaluation :

- Les connaissances des participants sont évaluées avant, pendant et après la formation.
- La satisfaction des participants est évaluée après la formation.
- Un certificat de réalisation de formation est transmis à chaque participant à l'issue de la formation

Le Prix :

En inter : 1000HT/Stagiaire sur 2 jours

En intra : sur demande

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Jour 1 :

Matin : 9H-12H30 (pause 20')

MODULE 1 : accueil & présentation

Durée : 1H

Objectif : comprendre les objectifs de formation et cibler les besoins des professionnels

Chapitre 1 : présentation individuelle des participants et du formateur

Chapitre 2 : identification des demandes et des attentes des participants

Chapitre 3 : présentation du programme détaillé, horaires, logistique

☞ Jeux de mise en route visant à installer la confiance entre les participants

Évaluation module 1 : questions/temps d'échange

MODULE 2 : identifier les grands principes théoriques

Durée : 2H10

Objectif : découvrir les bienfaits de la détente

Chapitre 1 : faire l'expérience de son schéma corporel, de son propre niveau de détente et son incidence au quotidien dans les soins

Chapitre 2 : conduire des temps de réflexion sur les ressentis corporels du patient : pudeur, intimité...et plus spécifiquement le vécu corporel de la personne âgée.

Chapitre 3 : expérimenter les premières approches de la juste distance, la présence, l'intimité, les effets miroirs...

Chapitre 4 : identifier les différentes fonctions du toucher dans la relation de soins (touche relationnel, toucher technique)

Chapitre 5 : explorer l'importance du regard, le langage non verbal.

☞ Jeux de mises en situations pratiques seul et en duo

Après-midi : 13H30-17H (2 x pause 15')

MODULE 2 (suite) :

Durée : 1H15

☞ Exercices d'échauffement préparatoires

Chapitre 4 : identifier les différentes fonctions du toucher dans la relation de soins (toucher relationnel, toucher technique)

Chapitre 5 : explorer l'importance du regard, le langage non verbal.

☞ Jeux de mises en situations pratiques seul et en duo

Évaluation module 2 : questions/temps d'échange

MODULE 3 : Les modalités de mise en œuvre du toucher dans les soins

Durée : 1H15

Objectif : savoir mettre en œuvre le toucher relationnel selon les RBPP

Chapitre 1 : les limites de la pratique

Chapitre 2 : le travail en poids du corps pour masser sans se fatiguer ni se blesser

Chapitre 3 : exercer sa respiration pour accompagner la détente de la personne soignée

☞ Exercices pratiques

Chapitre 4 : le choix du moment

Chapitre 5 : le choix des huiles végétales

Chapitre 6 : aspects légaux et réglementaires du toucher relationnel

Évaluation module 3 : questions/temps d'échange

MODULE 4 : pratiquer les détentes express et récupération en solo et entre soignants

Durée : 30mn

Objectif : prendre soin de soi et de ses collègues pour mieux prendre soin des patients

Chapitre 1 : massage anti-stress express à pratiquer en duo

Évaluation module 4 : point sur la journée de formation

Jour 2 :

Matin : 9H-12H30 (pause 20')

☞ Exercices d'échauffement préparatoires

MODULE 5 : faire bénéficier les patients d'un toucher bienveillant lors de chaque moment de soin quotidien

Durée : 2H

Objectif : pratiquer ses soins quotidiens dans la bienveillance et le toucher relationnel

Chapitre 1 : préparation à l'endormissement

Chapitre 2 : lever idyllique

Chapitre 3 : la toilette massante ou comment rendre la toilette plus agréable, facile et rapide

☞ Echanges de pratiques à deux

Évaluation module 5 : questions/temps d'échange

MODULE 4 (suite) : pratiquer les détenteurs express et récupération en solo et entre soignants

Durée : 1H10

Objectif : prendre soin de soi et de ses collègues pour mieux prendre soin des patients

Chapitre 2 : automassages

Chapitre 3 : détente aux balles

☞ Pratiques seul et en duo

Évaluation module 4 (suite) : point sur la matinée de formation

Après-midi : 13H30-17H (2 x pause 15')

MODULE 6 : prodiguer de courts massages détente aux patients à même le lit, la chaise, le fauteuil roulant

Durée : 3H

Objectifs : acquérir différentes techniques de massage

Chapitre 1 : le massage du visage & de la tête

Chapitre 2 : le massage de la nuque

Chapitre 3 : le massage des jambes lourdes

Chapitre 4 : le massage des pieds

☞ Pratiques en binôme

Évaluation module 6 : point sur la journée de formation

Méthodes et outils pédagogiques :

Elles seront participatives et actives et principalement axées sur :

- Les apports théoriques
- Les cas concrets et exercices pratiques seul et en binôme
- Echanges et partages d'expériences
- Les apports du formateur, issus de son expérience terrain.

Handicap :

Toutes les formations dispensées par SP AUDITS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK

Contact mail uniquement

rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 77 16 rue de l'Aluminium 77176 Savigny-le-Temple

0 800 147 777 01 64 19 11 40

contact@mdph77.fr

Contact :

POITOUX Stéphanie

s.poitoux@hotmail.com

0658179612

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SP AUDITS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SP AUDITS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SP AUDITS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SP AUDITS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SP AUDITS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SP AUDITS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SP AUDITS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SP AUDITS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SP AUDITS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SP AUDITS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SP AUDITS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SP AUDITS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SP AUDITS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SP AUDITS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SP AUDITS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SP AUDITS » au Client. « SP AUDITS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SP AUDITS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SP AUDITS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SP AUDITS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SP AUDITS » ou par voie électronique à : « SP AUDITS ». En particulier, « SP AUDITS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SP AUDITS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

Contactez-nous

Stéphanie POITOUX

Gérante SP Audits

stephanie.poitoux@spaudits.fr

06.58.17.96.12

Hauts-de-France / Normandie / Bretagne / Pays de la Loire

Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Corse

Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte

Élodie BONITO

Chargée de formation SP Audits

Elodie.bonito@spaudits.fr

06.64.46.85.96

Île-de-France / Centre-Val de Loire / Grand Est

Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA

www.spaudits.fr

Retrouvez toutes nos formations et le détail
de nos accompagnements sur notre site internet.